



# Retraite à points de Macron : ni universel, ni juste, ni solidaire

1er octobre 2018

## Retraite à points de Macron : ni universel, ni juste, ni solidaire

### RETRAITES

#### « Nous n'aurons pas de retraite ? »

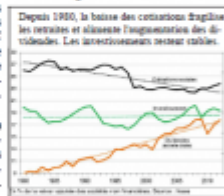
C'est le sentiment de nombre de nos collègues de travail et encore plus parmi les jeunes. Le système de retraite a été dévoyé de ses objectifs initiaux qui étaient d'assurer la continuité du niveau de vie pour les personnes quittant la vie active. Alors bien sûr, l'avenir est incertain mais tant qu'il y aura des cotisations sociales, il y aura des retraites, c'est le principe de notre système de retraite dit « par répartition » : toutes les cotisations sociales versées dans l'année servent à payer les pensions de cette année en cours.

La vraie question aujourd'hui c'est : quel montant de retraite ? Pour les plus jeunes, il faudrait prendre en compte les années d'études et, pour tout le monde, toutes les périodes de précarité et de chômage.

#### « Pourrais-je vivre décemment avec ma pension ? »

C'est déjà moins sûr, la vie sera plus difficile si la masse des cotisations n'augmente pas, parce qu'il y a plus de retraités et que l'espérance de vie a augmenté. Pour assurer à tout le monde une retraite correcte il faut augmenter les cotisations et en particulier la part patronale. Les profits et les dividendes des entreprises du CAC 40 n'ont pas cessé d'augmenter, tout cela sur le travail que nous fournissons, alors il temps de répartir autrement les richesses, en augmentant les salaires pour aujourd'hui et les cotisations sociales qui servent aux retraites.

La réforme que veut le gouvernement permettra de diminuer encore la part de la richesse à redistribuer aux retraités. Il considère ainsi que les retraités ne travaillent plus, ils et elles ne méritent pas le maintien d'un niveau de vie correspondant à leur situation antérieure.



#### « Est ce qu'on sait ce qu'on touchera à la retraite ? »

Aujourd'hui, le niveau de la pension est connu, car il tient compte du dernier salaire des fonctionnaires ou du salaire des 25 meilleures années travaillées (jusqu'en 1993, c'était 10) et du nombre d'années cotisées (ce nombre augmentant régulièrement), c'est un système à « prestations définies ».

A l'inverse, le nouveau système envisagé ne garantit aucun niveau de retraite par rapport au salaire précédent puisque le montant de la pension dépendra de la valeur du point décidée par le gouvernement au moment où on partira en retraite. Et celle-ci tiendra compte du nombre de retraités et de la conjoncture économique. On saura ce qu'on aura versé, pas ce à quoi on a droit (le régime par points est un régime à cotisations définies).

La décision du gouvernement de limiter l'augmentation des pensions pour 2019 et 2020 à 0,3% alors que le niveau de l'indicateur dépasse 2 % est révélatrice du sort qu'il entend réserver aux retraités, c'est une manière d'anticiper le pilotage qu'il veut pour sa réforme des retraites. Alors que l'engagement des précédentes réformes était de maintenir une indexation des pensions sur les prix (et non plus sur les salaires comme avant), le gouvernement pique dans la caisse des retraites pour tenir ses engagements budgétaires européens.



# Retraite à points de Macron : ni universel, ni juste, ni solidaire

## RETRAITES

### « Nous n'aurons pas de retraite » ?

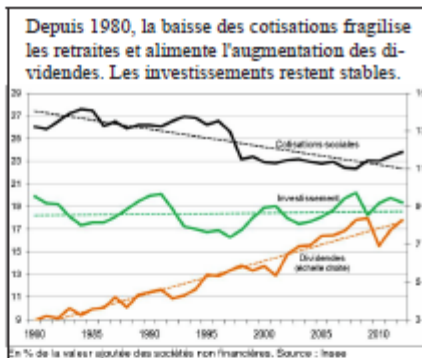
C'est le sentiment de nombre de nos collègues de travail et encore plus parmi les jeunes. Le système de retraite a été détourné de ses objectifs initiaux qui étaient d'assurer la continuité du niveau de vie pour les personnes quittant la vie active. Alors bien sûr, l'avenir est incertain mais tant qu'il y aura des cotisations sociales, il y aura des retraites, c'est le principe de notre système de retraite dit « par répartition » : toutes les cotisations sociales retraite versées dans l'année servent à payer les pensions de cette année en cours.

La vraie question aujourd'hui c'est : quel montant de retraite ? Pour les plus jeunes, il faudrait prendre en compte les années d'études et, pour tout le monde, toutes les périodes de précarité et de chômage.

### « Pourrais-je vivre décemment avec ma pension ? »

C'est déjà moins sûr, la vie sera plus difficile si la masse des cotisations n'augmente pas, parce qu'il y a plus de retraité-es et que l'espérance de vie a augmenté. Pour assurer à tout le monde une retraite correcte il faut augmenter les cotisations et en particulier la part patronale. Les profits et les dividendes des entreprises du CAC 40 n'ont pas cessé d'augmenter, tout cela sur le travail que nous fournissons, alors il temps de répartir autrement les richesses, en augmentant les salaires pour aujourd'hui et les cotisations sociales qui servent aux retraites.

La réforme que veut le gouvernement permettra de diminuer encore la part de la richesse à redistribuer aux retraité-es. Il considère ainsi que les retraité-es ne travaillant plus, ils et elles ne méritent pas le maintien d'un niveau de vie correspondant à leur situation antérieure.



### « Est ce qu'on sait ce qu'on touchera à la retraite ? »

Aujourd'hui, le niveau de la pension est connu, car il tient compte du dernier salaire des fonctionnaires ou du salaire des 25 meilleures années travaillées (jusqu'en 1993, c'était 10) et du nombre d'années cotisées (ce nombre augmentant régulièrement), c'est un système à « prestations définies ».

A l'inverse, le nouveau système envisagé ne garantit aucun niveau de retraite par rapport au salaire précédent puisque le montant de la pension dépendra de la valeur du point décidée par le gouvernement au moment où on partira en retraite. Et celle-ci tiendra compte du nombre de retraité-es et de la conjoncture économique. On saura ce qu'on aura versé, pas ce à quoi on a droit (le régime par points est un régime à cotisations définies).

La décision du gouvernement de limiter l'augmentation des pensions pour 2019 et 2020 à 0,3% alors que le niveau de l'inflation dépasse 2 % est révélatrice du sort qu'il entend réserver aux retraité-es, c'est une manière d'anticiper le pilotage qu'il veut pour sa réforme des retraites. Alors que l'engagement des précédentes réformes était de maintenir une indexation des pensions sur les prix (et non plus sur les salaires comme avant), le gouvernement pique dans la caisse des retraites pour tenir ses engagements budgétaires européens.



## Macron dit : « universel, simple et juste... »

**Universel ?** Le système d'assurance maladie est universel car chaque individu quelle que soit sa situation a droit à une prise en charge de ses dépenses de santé par la collectivité. La retraite n'est pas universelle, elle ne concerne que les personnes qui ont travaillé et donc cotisé, ce qui sera toujours le cas avec le nouveau système. Le rentier ou la rentière ne touchent pas de pension et c'est une bonne chose.

**Simple ?** Les salarié-es du secteur privé connaissent déjà le système à points des régimes complémentaires obligatoires de retraite (Agirc et Arrco) dont les résultats sont très aléatoires ! Dans ce système les salarié-es accumulent des points dont la valeur d'achat peut augmenter (c'est le cas cette année). La valeur au moment du départ en retraite est fixée chaque année au niveau qui permet d'équilibrer les cotisations reçues et les prestations à verser.

**Juste ?** Le président Macron sépare la population en deux, « ceux qui ont réussi et ceux qui ne sont rien ». Il veut limiter le caractère redistributif au sein du système puisque la retraite ne serait plus calculée sur les 25 dernières années ou sur le dernier traitement dans la fonction publique mais sur la totalité de la carrière. Donc toutes les années comptent y compris les plus mauvaises. Le système pénalisera encore plus les femmes et les travailleur-euses précaires.

Depuis 1993, les gouvernements successifs ont multiplié les réformes des retraites. A chaque fois, il s'agissait d'une réforme décisive qui allait régler les problèmes pour plusieurs décennies pour aboutir à une situation plus simple, plus lisible et plus juste. Aujourd'hui, nous pouvons constater les résultats concrets : les personnes sont obligées de travailler plus longtemps (ce qui participe à l'augmentation du chômage pour les autres) pour percevoir, pendant une durée de retraite plus courte, une pension qui s'amenuise.

Avec ces politiques, avec le gel des pensions depuis 2014 et l'augmentation de la CSG en 2018, une personne retraitée disposera en 2020 d'un pouvoir d'achat annuel amputé d'environ un mois de pension par rapport à 2013 !

Il est certain que cette situation est le résultat de choix politiques visant à un partage toujours plus inégalitaire des richesses produites.

Cette évolution amène nombre de personnes à s'interroger sur l'avenir du système de retraite et à se demander si ça vaut bien le coup...

# Mais qu'est ce qu'on veut ?

Nous refusons le système par points (celui où on sait ce qu'on paie, mais pas ce qu'on gagne) et faire bouger l'existant (celui où on sait nos droits, même s'ils sont insuffisants parce qu'on pourra les améliorer en luttant). Afin d'être plus juste, le système actuel doit être amélioré : augmenter les pensions minimum, compenser les inégalités salariales notamment entre les hommes et les femmes (reconnues comme discriminatoires), prendre en compte les périodes de chômage, d'études, de formation, compenser les temps partiels forcés.

- Nous nous battons pour une retraite digne pour tous et toutes et qui s'inscrit dans la continuité du salaire.
- Nous sommes attachés à la retraite en tant que revenu de remplacement prolongeant le salaire, avec un taux de remplacement (en lien avec le précédent salaire) à 75% et au moins égal au Smic.
- Nous sommes pour un système redistributif avec des mécanismes de solidarité corrigeant les interruptions d'activité, le temps partiel subi, les inégalités de salaires, notamment entre les hommes et les femmes.
- Nous sommes pour que tous ceux et celles qui ont travaillé ici puissent bénéficier d'une retraite et que les travailleurs et travailleuses étranger-es puissent rester et en bénéficier ici si c'est leur souhait.
- Nous sommes favorables à un départ à la retraite en bonne santé et à un âge qui ne soit pas supérieur aux départs constatés, c'est-à-dire 60 ans et avec des départs anticipés pour les métiers pénibles.
- Nous sommes favorables à une durée de cotisation à 37,5 ans, proche de la durée validée constatée de 37 ans.

## Le 9 octobre sera une occasion pour l'affirmer dans la rue

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article : <https://solidaires.org/Retraite-a-points-de-Macron-ni-universel-ni-juste-ni-solidaire>

